

Chèque CREA « Prêt d'honneur »

REGION GRAND EST

Présentation du dispositif

Le Chèque CREA c'est la participation de la Région au paiement des conseils et accompagnements dispensés par les opérateurs labellisés. Il permet au créateur de payer tout ou partie du coût des expertises qu'il choisit.

Le chèque CREA « Prêt d'honneur » permet de bénéficier d'une expertise sur les aspects financiers d'un projet en optimisant le plan de financement de la future entreprise.

Il donne la possibilité d'accéder à un prêt d'honneur sans intérêt ni garantie personnelle pour le financement d'un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de l'aide :

- les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi souhaitant créer ou reprendre une entreprise sur le territoire de la région Grand Est,
- les jeunes de moins de 30 ans souhaitant créer ou reprendre une entreprise sur le territoire de la région Grand Est.

De même, toute entreprise, nouvellement créée ou reprise (immatriculée depuis moins de 12 mois) dans le Grand Est par un demandeur d'emploi ou un jeune de moins de 30 ans au moment de la demande, avec un besoin en financement pour le démarrage de son activité peut demander le dispositif.

Pour quel projet ?

Dépenses concernées

Le prêt d'honneur a pour objectif de renforcer les fonds propres.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le chèque CREA « Prêt d'honneur » à une valeur de 1 000 €.

Le montant qui figure sur le chèque CREA « Prêt d'honneur » correspond à la participation financière de la Région aux conseils et à l'expertise dispensés par l'opérateur au bénéfice du créateur.

Il donne la possibilité d'accéder à un prêt d'honneur sans intérêt ni garantie personnelle, d'un montant compris entre 1 000 € et 30 000 € pour le financement de votre projet de création ou de reprise d'entreprise.

Quelles sont les modalités de versement ?

Le montant du chèque est versé à l'opérateur après la réalisation de l'accompagnement.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

Les demandes de chèques CREA sont à faire auprès de la Région Grand Est.

Pour toute question sur les chèques CREA, merci d'écrire à l'adresse beestentreprendre@grandest.fr.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Demandeur d'emploi
 - > Dirigeant
 - > Jeune
 - > Repreneur

Organisme

REGION GRAND EST

- **Siège Social**
1 Place Adrien Zeller
BP 91006
67070 STRASBOURG Cedex
Téléphone : 03 88 15 68 67
Web : www.grandest.fr